

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Vaucluse



8.9 – Culture

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAZAN**

Séance du 21 mai 2025.

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-et-un mai,

À 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 15 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Délibération n° :
DEL2025_05_05****Objet : Culture – Évènements – La Boiserie & autres lieux
– Programmation & Tarifs****Rapporteur : Mme Sophie CLÉMENT**

Présents : M. Louis BONNET, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Cécile DÉMENKOFF, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLÉMENT, M. Georges MICHEL, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, M. Vincent FLÉGON, Mme Angéline LEROUX, Mme Yvonne VIRDIS, M. Patrick LECOQ, Mme Christine JACQUES, Mme Élodie BOFFELLI, Mme Aurélie PISANI, M. Bruno GANDON, M. Franck PETIT, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Amandine APPLANAT, M. Julien BRÉMOND, M. Claude COMMÈRES.

Absents : Mme Ève GALLAS, M. Patrick ZAMBELLI.

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique culturelle et d'animation de la ville, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et dans le respect de la réglementation de la posture Vigipirate dans le département de Vaucluse, les résidences et les spectacles suivants pourraient être organisés par la commune pour la saison 2025/2026 :

- **Concert fête de la musique "Mind The Gap"** (21 juin à 20h30) place du 11 Novembre.
Coût prévisionnel artistique et technique : 1 000 €
- **Le "Festival Rosa Musica"** (31 juillet à 20h) place de l'église Saint Nazaire et Saint Celse.
Production indépendante.
Conditions : mise à disposition du lieu équipé.
Coût prévisionnel technique : 110 €
- **Théâtre** (date à définir) place de l'église Saint Nazaire et Saint Celse.
Condition : mise à disposition du lieu équipé.
Coût prévisionnel artistique 500 €

- **"Sans Transition"** (25 septembre 2025) La Boiserie.
Organisé par le magazine.
Condition : mise à disposition gracieuse du lieu.
- **Résidence "La Chacana"** (du 14 au 17 octobre 2025) La Boiserie
Condition : mise à disposition gracieuse de la salle pour l'enregistrement d'un album.
Concert le 17 octobre à 20h30. Entrée gratuite
- **D'une ombre à l'autre** (18 octobre 2025 à 21h00) La Boiserie
Coût prévisionnel artistique : 3 693 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 100 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant** (22 octobre 2025 à 14h) La Boiserie
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarif : plein 11 €, réduit 9 €
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Festival "Traces de Poètes"** (24 octobre 2025 à 20h30) La Boiserie
Association Acta
Condition : mise à disposition gratuite de la salle
- **Regina, The Real Queen Experience** (25 octobre 2025 à 21h) La Boiserie
Production indépendante. AC Prod
Condition : mise à disposition de la salle + l'entreprise reversera à la ville 10 % de la recette de la billetterie dans le cadre d'une convention
- **Ciné-conférence "l'Auvergne"** (5 novembre 2025 à 14h30) La Boiserie
Altaïr conférences
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant** (12 novembre 2025 à 14h) La Boiserie
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Mazan Comedy Show** (15 novembre 2025 à 21h) La Boiserie
Coût prévisionnel artistique : 3 130 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 1 700 €
Tarifs : plein 18 €, réduit 15 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Ciné-conférence "route 66"** (26 novembre 2025 à 14h30) La Boiserie
Altaïr Conférences
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **"Nos femmes" ou "Embrasse ta mère"** (30 novembre 2025 à 15h) La Boiserie
Théâtre de la Ronde
Coût prévisionnel artistique : 750 €
Tarif unique 10 €. Gratuit pour les moins de 15 ans
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Spectacle scolaire "concert de Noël pour enfants pas sages"** (18 décembre) La Boiserie : Mon premier concert
Coût prévisionnel artistique et technique : 2 750 €

- Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Nuit d'ivresse** (20 décembre) La Boiserie : Mon premier concert
Production indépendante. AC Prod
Condition : mise à disposition de la salle + l'entreprise reversera à la ville 10 % de la recette de la billetterie dans le cadre d'une convention
 - **Ciné-conférence "les Philippines"** (7 janvier 2026 à 14h30) La Boiserie
Altaïr conférences
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
 - **Thé dansant** (14 janvier 2026 à 14h30) La Boiserie
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
 - **La Pastorale Maurel** (18 janvier 2026 à 14h30) La Boiserie
Association Vedène sur scène
Coût prévisionnel artistique : 600 €
Coût prévisionnel technique et logistique 230 €
Entrée gratuite
 - **Ciné-conférence "la Belgique"** (28 janvier 2026 à 14h30) La Boiserie
Altaïr Conférences
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
 - **Les invendables** (31 janvier 2026 à 20h00) La Boiserie
Coût prévisionnel : 3 500 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 1 350 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
 - **Festival de théâtre amateur** (6,7,8 février 2026) Salle Montagard
Théâtre de la Ronde
Condition : mise à disposition gratuite de la salle
 - **Hystéria "Cover Muse"** (13 février à 20h30) La Boiserie
Association spot
Coût prévisionnel artistique et technique : 2 000 €
Coût logistique : 350 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
 - **Bruno BONNIFACE "tout en hommage"** (20 février 2026 à 20h30) La Boiserie
Association FDR Organisation
Coût prévisionnel artistique et technique : 2 900 €
Coût logistique : 350 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
 - **Thé dansant** (25 février 2026 à 14h30) La Boiserie
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €
Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
 - **Johnny notre idole** (28 février 2026 à 20h30) La Boiserie

Les voix du Ventoux

Coût prévisionnel artistique et technique : 5 460 €

Coût logistique : 350 €

Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €

Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Journée histoire du comtat** (date à définir ultérieurement) La Boiserie

Organisée par l'association culture et patrimoine

Condition : mise à disposition de la salle

- **Ciné-conférence "peuple du froid"** (11 mars 2026 à 14h30) La Boiserie

Altaïr Conférences

Coût prévisionnel : 450 €

Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit

Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Thé dansant** (18 mars 2026 à 14h30) La Boiserie

Coût prévisionnel : 1 000 €

Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Ciné-conférence "les Açores"** (25 mars 2026 à 14h30) La Boiserie

Altaïr Conférences

Coût prévisionnel : 450 €

Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit

Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Thé dansant** (22 avril 2026 à 14h30) La Boiserie

Coût prévisionnel : 1 000 €

Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Poline De PERETTI "Elle s'appelle Michèle"** (26 avril 2026 à 15h) La Boiserie

Coût prévisionnel artistique : 2 900 €

Coût technique et logistique : 1 000 €

Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €

Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Thé dansant** (27 mai 2026 à 14h30) La Boiserie

Coût prévisionnel : 1 000 €

Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Yves PUJOL "J'adore toujours ma femme"** (30 mai 2026 à 21h) La Boiserie

Coût prévisionnel artistique : 3 800 €

Coût technique et logistique : 1 000 €

Tarifs : plein 25 €, réduit 22 €, jeune 10 €

Droits divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

Les dates, heures ainsi que les lieux sont susceptibles d'être modifiés.

Il est proposé :

- D'approuver la programmation de ces spectacles pour la saison 2025-2026 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents, contrats ou conventions, nécessaires à sa réalisation ou à son aménagement ;
- De fixer le prix des places tels qu'indiqués ci-dessus et d'autoriser à hauteur de 10 % maximum la délivrance de places exonérées pour la promotion de la manifestation ;



- Pour les spectacles, dont la billetterie est assurée par la commune de Mazan, d'autoriser la vente et l'encaissement des billets d'entrée, notamment sous forme dématérialisée via internet, par la régie municipale créée pour l'animation culturelle et la mise à disposition de la salle de La Boiserie ;
- À la demande des comités d'entreprise ou comités sociaux et économique qui souhaitent faire bénéficier à leurs salariés des tarifs préférentiels (tarifs réduits) de la programmation de La Boiserie, il est proposé en échange de l'application du tarif déduit la communication de ladite programmation au sein de leur entreprise par le biais de la signature d'une convention entre le comité et la commune de MAZAN.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Affaires Culturelles », réunie le 13 mai 2025 ;

Considérant que dans le domaine du développement culturel, la volonté de la municipalité, est d'accueillir notamment des spectacles vivants, destinés à un large public et de les rendre accessibles grâce à une politique tarifaire claire et cohérente ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation des spectacles telle qu'exposée ci-dessus pour la saison 2025-2026 ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents, contrats ou conventions, nécessaires à sa réalisation ou à son aménagement ;

FIXE le prix des places ainsi qu'indiqué ci-dessus et d'autoriser à hauteur de 10 % maximum la délivrance de places exonérées pour la promotion de la manifestation ;

AUTORISE, pour les spectacles dont la billetterie est assurée par la Commune, la vente et l'encaissement des billets d'entrée, notamment sous forme dématérialisée via internet, par la régie municipale créée pour l'animation culturelle et la mise à disposition de la salle de La Boiserie ;

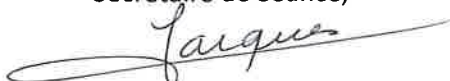
AUTORISE le Maire à toute action de promotion tarifaire concourant à la réussite de la programmation ;

DIT qu'à la demande des comités d'entreprise ou comités sociaux et économique qui souhaitent faire bénéficier à leurs salariés des tarifs préférentiels (tarifs réduits) de la programmation de La Boiserie, il est proposé en échange de l'application du tarif déduit la communication de ladite programmation au sein de leur entreprise par le biais de la signature d'une convention entre le comité et la commune.

Vote :	Pour :	21
	Contre :	2 (M. CLAPAUD, Mme MUH)
	Abstention :	4 (M. GANDON, M. PETIT, M. CLAUDON, Mme DUFOUR)

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Secrétaire de Séance,


Christine JACQUES

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Le Maire


Louis BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.